

REGLEMENT DU JEU REIMS EVENTS – REIMS ARENA – Février 2023

Pour célébrer les 1 an de l'ARENA, un jeu gratuit sans obligation d'achat est organisé pour la REIMS ARENA.

ARTICLE 1

REIMS EVENTS, SAS au capital de 50.000,00 euros, Siret n°84252235100035, dont le siège social est situé au 12 boulevard du Général Leclerc – 51100 REIMS (Marne) organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat du vendredi 24 février 12h au vendredi 3 mars 12h en ligne depuis les réseaux sociaux de l'ARENA : Facebook et Instagram.

ARTICLE 2

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine à l'exception du personnel de la société Reims Events. Elle est limitée à une seule participation par foyer sur toute la durée du jeu (même nom, même adresse mail) et implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

ARTICLE 3

Pour jouer, les participants devront remplir un bulletin de participation (1 seul bulletin par foyer), être abonné à la page REIMS ARENA. Fin des inscriptions le vendredi 3 mars à 12h. Un tirage au sort informatique sera effectué par Reims events le vendredi 3 mars après-midi afin de désigner le gagnant.

ARTICLE 4

Dotation : 1 an de concert/spectacle à l'ARENA de REIMS valable pour 2 personnes (hors évènements sportifs organisés par le Champagne Basket) – à compter du 5 mars 2023 jusqu'au 28 février 2024. Le lot ne pourra en aucun cas constituer un avoir sur une autre formule. Le gagnant ne pourra exiger de contrepartie financière du lot en cas de non-utilisation ou en cas d'annulation d'un spectacle ou concert sur la durée du jeu.

Valorisation du jeu : 2 places pour chaque spectacle/concert –catégorie à la discrétion de l'organisateur en fonction des disponibilités. La liste des spectacles est affichée sur le site Internet de l'ARENA www.reimsarena.com

ARTICLE 5

Le gagnant sera prévenu par mail. Il sera convié à une remise de prix officielle à la REIMS ARENA où il recevra son lot. Cette remise de prix fera l'objet d'une communication sur les différents supports de REIMS EVENTS. Le gagnant autorise REIMS EVENTS à pouvoir faire la promotion de cette remise de prix et à utiliser les images réalisées sur ses supports (parutions presse, brochures, Internet et toutes autres formes de publication, sans aucune limitation de durée).

ARTICLE 6

Les places de concerts ou spectacles seront à récupérer pour chaque concert ou spectacle au guichet de l'ARENA le jour J. Les places seront nominatives.

Le gagnant pourra exceptionnellement faire profiter de ses 2 places à des personnes de son choix. Pour ce faire Il s'engage à fournir les noms et prénoms avant chaque représentation au moins 48h à l'avance à l'adresse contact@reimsarena.com.

ARTICLE 7

Le non-respect d'une des conditions de participation à ce jeu entraînera l'élimination du participant.

ARTICLE 8

La société organisatrice du présent jeu ne pourra être tenue pour responsable en cas de difficulté ayant trait à la délivrance ou l'utilisation de la dotation, si par cas de force majeure, celle-ci étant comprise comme tout événement extérieur à sa volonté, les conditions de remise de la dotation se trouvaient modifiées ou annulées.

ARTICLE 9

Toute personne peut obtenir une copie du règlement à titre gratuit en s'adressant à la société organisatrice.